

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017
PROCES-VERBL**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le vendredi 22 juin 2017, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance vendredi 30 juin 2017 sous la présidence de M. PERRIMOND Michel (*séance ouverte à 19h12*)

Présents : M. REDA, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, M. GODRON, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. NASSE, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MOUTTE, Mme SYLLA, Mme BENAILI,

Absents représentés : Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. PERRIMOND, Mme MOUREY représentée par Mme CATULESCO, Mme BAUSTIER représentée par Mme GUIBLIN, M. DEZETTER représenté par Mme ERFAN, M. JADOT représenté par Mme FALGUIERES, M. DELANNOY représenté par M. SAINT-PIERRE,

Absents non représentés : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MORO-CHARKI

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	22
Votants	29

- Secrétaire de séance : - Madame Falguières-

M. Perrimond souhaite apporter quelques précisions : « Monsieur Robin REDA, après avoir été élu en qualité de député de la 7^{ème} circonscription, pour se mettre en conformité avec la loi, notamment sur le non-cumul de mandat, a présenté sa démission de son mandat de Maire à la Préfète de l'Essonne le 26 juin et cette démission est effective. Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que sa suppléance peut être assurée par un adjoint non démissionnaire dans l'ordre du tableau, ce qui fait que, compte tenu de l'indisponibilité de Madame Isabelle Guinot-Michelet, c'est moi-même en tant que deuxième Adjoint qui présiderait la séance.

Si vous en êtes d'accord, je voulais tout d'abord vous rappeler que nous avons appris aujourd'hui le décès de Madame Simone Veil. C'était une grande figure de la politique française et tout son parcours a montré son courage personnel et sa vision pour la France. Le courage qu'elle a eu lorsqu'elle a été confrontée à l'horreur des camps de concentration, la force qui était la sienne lorsqu'elle a porté des lois qui ont largement dépassé les contingences politiques et qui ont été un symbole pour l'émancipation de la femme, la vision qu'elle a toujours eue pour la France puisqu'au-delà de l'horreur qu'elle a vécue, elle est restée une des porteuses de la construction européenne et de la réconciliation avec l'Allemagne, et enfin son parcours institutionnel du Conseil Constitutionnel jusqu'à l'Académie Française. A ce dernier titre, le symbole qu'elle avait choisi de graver sur son épée, à savoir le numéro de sa déportation et les termes de « liberté, égalité et fraternité », retracent effectivement tout son parcours hors norme et le respect et la reconnaissance que chaque Français doit avoir vis-à-vis de cette éminente personnalité. Au nom de tout ce que nous lui devons chacun, je vous propose donc d'avoir un moment de recueillement en sa mémoire. »

M. Perrimond procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint. Madame Falguières est désignée secrétaire de séance.

Direction Générale des Services

1) Désignation des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Dans le cadre des élections sénatoriales prévues le dimanche 24 septembre 2017, les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués suppléants, Monsieur Perrimond rappelant que, la Commune de Juvisy-sur-Orge appartenant à la strate démographique située entre 9 000 et 29 999 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et ne disposent pas de la faculté de refuser leur mandat.

Monsieur Perrimond précise également que Monsieur Robin REDA étant député, il a désigné comme remplaçant Monsieur Nicolas De GENDRE.

Il n'y a pas de délégués supplémentaires, mais il convient d'élire des délégués suppléants au nombre de 9.

M. Michel PERRIMOND indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Monsieur REDA, Madame BENAILI. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les 3 listes déposées et enregistrées sont : « liste : la majorité municipale », « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » et « liste : La France Insoumise »

Composition des listes :

La liste « liste : la majorité municipale » est composée par : 1. Nathalie RIVALLIER, 2. Aimé BOULESTEIX, 3. Carla BENAUGES, 4. Jean-Bernard IMBERT, 5. Marie-Claire CAGNIN, 6. Vincent GRANSAC, 7. Annick POINTET, 8. Djamel MAMERI, 9. Virginie DEMEURE

La liste « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » est composée par : 1. Bertrand LE LOARER, 2. Marion BEILLARD, 3. Pierre TESSIER, 4. Michelle BARRET, 5. François LAUZERAL, 6. Marie-Isabelle GLENAUD, 7. Alain VILLEMEUR, 8. Joëlle BONNAL, 9. Jugurtha MEGDOUD

La Liste « liste : La France Insoumise » est composée par : 1. Anne-Marie OUDRER, 2. Frédéric BARDON, 3. Laurence GAUTHIER, 4. André PLAS, 5. Anne Claudine OLLER, 6. Franck ALVADO, 7. Claudia ZAMORA, 8. Jean-François BOURDIN, 9. Samira RAIS KECHELAL

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le vote se fait selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE,

Qu'après avoir procédé au dépouillement des bulletins de vote,

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

- liste « liste : la majorité municipale » : 23 voix
- liste « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » : 2 voix
- liste « liste : La France Insoumise » : 4 voix

Le quotient applicable est : $29/9 = 3.22$

La liste « liste : la majorité municipale » obtient : $23/3.22 = 7.14$	soit 7 sièges
La liste « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » obtient : $2/3.22 = 0.62$	soit 0 siège
La liste « liste : La France Insoumise » obtient : $4/3.22 = 1.24$	soit 1 siège

Ainsi 8 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 9^{ème} siège :

Liste « liste : la majorité municipale » :	$23 : (7+1) = 2.875$
Liste « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » :	$2 : (0+1) = 2$
Liste « liste : La France Insoumise » :	$4 : (1+1) = 2$

La liste « liste : la majorité municipale » obtient le 9^{ème} siège.

Monsieur PERRIMOND proclame les résultats définitifs :

Liste « liste : la majorité municipale » :	8 sièges
Liste « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » :	0 siège
Liste « liste : La France Insoumise » :	1 siège

DIT que sont désignés les 9 délégués suppléants suivants, à savoir :

- « liste : la majorité municipale » : 1. Nathalie RIVALLIER, 2. Aimé BOULESTEIX, 3. Carla BENAUGES, 4. Jean-Bernard IMBERT, 5. Marie-Claire CAGNIN, 6. Vincent GRANSAC, 7. Annick POINTET, 8. Djamel MAMERI.
- « liste : La France Insoumise » : 1. Anne-Marie OUDRER

DIT que l'élection des délégués suppléants est conforme au procès-verbal joint à la présente délibération.



La séance est levée à 20h10



L'Adjoint au Maire


Michel PERRIMOND.

